

POINTS SAILLANTS DE 2000-2001

Des partenariats pour améliorer le service

Grâce à son vaste réseau de comptoirs, la Société canadienne des postes représente un partenaire idéal pour accroître le nombre de points de service du Bureau des passeports. Conscients des avantages mutuels d'un tel partenariat, le Bureau des passeports et Postes Canada en sont vite arrivés à un protocole d'entente.

À la mi-janvier de 2001, 15 comptoirs postaux de Montréal, Windsor, Toronto et Ottawa acceptaient des demandes de passeport; 15 autres comptoirs entreront en service à l'automne de 2001.

À titre d'agents réceptionnaires, les membres du personnel de Postes Canada affectés au projet passent en revue les formulaires pour s'assurer qu'ils sont dûment remplis et accompagnés de tous les documents d'appui nécessaires. Les demandes sont ensuite acheminées au Bureau des passeports pour traitement et le nouveau passeport et les originaux des documents fournis sont envoyés au requérant dans les sept jours ouvrables. Postes Canada exige des frais de manutention de 10 \$ pour ses services.

Les deux organisations font la promotion de ce service et ceux qui l'ont utilisé n'en tarissent pas d'éloges. Depuis la mi-janvier 2001, les comptoirs postaux ont reçu quelque 3 500 demandes.

La section Diversification des modes de prestation des services a mené cette initiative de service par l'entremise de la Société canadienne des postes et continue à chercher de nouveaux partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux.

Cartes sécuritaires

Au départ, le Bureau des passeports et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) avaient conçu un projet dont l'objectif était d'élaborer un format de carte commun qui servirait à produire les cartes de résidents permanents pour CIC, des cartes-passeports et d'autres cartes protégées pour différents ministères. Le financement pour construire et exploiter notre centre interne de production de cartes sécuritaires devait provenir du partenariat avec Citoyenneté et Immigration Canada. Cette initiative a cependant été reportée à une date indéterminée.

D'autre part, nous avons maintenu notre partenariat avec l'Agence canadienne des douanes et du revenu (ACDR) visant le service de traitement accéléré des voyageurs (CANPASS). Ce service automatisé permet aux personnes qui voyagent souvent en avion de passer la frontière plus rapidement. Ils n'ont qu'à balayer une carte codée avec leurs renseignements personnels et des détails biométriques (empreintes digitales ou configuration de la main) pour confirmer leur identité et leur citoyenneté. L'information est transférée par voie électronique au Centre d'enregistrement CANPASS pour approbation.

Ce projet pilote est toujours en service à l'aéroport de Vancouver et a suscité des réactions positives. Toutefois, compte tenu des coûts liés à la mise en œuvre du système, l'ACDR a décidé de suspendre le projet.

Le Bureau des passeports continue d'étudier le potentiel d'une carte-passeport. Utilisé de pair avec le livret de passeport ou seul, le système de carte automatisé simplifierait le passage aux frontières, notamment celles des États-Unis qui sont très fréquentées.